

MODIFICATION DE SAS EN SASU OU DE SASU EN SAS SANS AUTRE MODIFICATION STATUTAIRE

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier auprès du CFE compétent, à la CCI Ile-et-Vilaine :

CFE Fougères : Parc d'activités de la Grande Marche - 4 rue Claude Bourgelat - CS 80612 Javené - 35306 Fougères Cedex

CFE Rennes : 2 avenue de la Préfecture - CS 64204 - 35042 Rennes Cedex

CFE Saint-Malo : 4 avenue Louis Martin - CS 61714 - 35417 Saint-Malo Cedex

Dans tous les cas, fournir :

Pour la modification au R.C.S.

- <<<Imprimé M2>>> (<<<Notice M2>>>) + si besoin <<<Imprimé M3 SA-SAS-SNC >>> (<<<Notice M3>>>) rempli et signé en original sur les 2 feuillets
- Pouvoir signé en original, s'il y a lieu
- Extrait **K Bis** ou copie
- 1 exemplaire du procès verbal constatant la cession de parts ou l'acte de cession de parts
- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme par le représentant légal
- Chèque de **79.38 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER A PARTIR DE LA DATE D'EFFET

Coordonnées CCI Ile-et-Vilaine :

Fougères : Tél 02 99 94 75 75 - Fax : 02 99 94 41 20 - cfesmf@ille-et-vilaine.cci.fr

Rennes : Tél 02 99 33 66 66 - Fax : 02 99 33 24 28 - cferennes@ille-et-vilaine.cci.fr

Saint-Malo : Tél 02 99 20 63 00 - Fax : 02 99 40 12 89 - cfesmf@ille-et-vilaine.cci.fr

MODIFICATION DE SAS EN SASU OU DE SASU EN SAS SANS AUTRE MODIFICATION STATUTAIRE

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier auprès du CFE compétent, à la CCI Ile-et-Vilaine :

CFE Fougères : Parc d'activités de la Grande Marche - 4 rue Claude Bourgelat - CS 80612 Javené - 35306 Fougères Cedex

CFE Rennes : 2 avenue de la Préfecture - CS 64204 - 35042 Rennes Cedex

CFE Saint-Malo : 4 avenue Louis Martin - CS 61714 - 35417 Saint-Malo Cedex

Dans tous les cas, fournir :

Pour la modification au R.C.S.

- <<<Imprimé M2>>> (<<<Notice M2>>>) + si besoin <<<Imprimé M3 SA-SAS-SNC >>> (<<<Notice M3>>>) rempli et signé en original sur les 2 feuillets
- Pouvoir signé en original, s'il y a lieu
- Extrait **K Bis** ou copie
- 1 exemplaire du procès verbal constatant la cession de parts ou l'acte de cession de parts
- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme par le représentant légal
- Chèque de **79.38 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER A PARTIR DE LA DATE D'EFFET

Coordonnées CCI Ile-et-Vilaine :

Fougères : Tél 02 99 94 75 75 - Fax : 02 99 94 41 20 - cfesmf@ille-et-vilaine.cci.fr

Rennes : Tél 02 99 33 66 66 - Fax : 02 99 33 24 28 - cferennes@ille-et-vilaine.cci.fr

Saint-Malo : Tél 02 99 20 63 00 - Fax : 02 99 40 12 89 - cfesmf@ille-et-vilaine.cci.fr